



21 juillet 2021

(21-5740)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**MODÈLES DE CERTIFICATS DE L'UNION EUROPÉENNE POUR
LES PRODUITS COMPOSÉS –
PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 504**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 20 juillet 2021, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion des 14-16 juillet 2021 du Comité SPS et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Les États-Unis remercient l'Australie d'avoir soulevé cette question et souhaitent faire part de leurs préoccupations concernant le fait que les modèles de certificats proposés notifiés dans les documents [G/SPS/N/EU/401](#), [G/SPS/N/EU/402](#) et [G/SPS/N/EU/403](#) auront des incidences négatives sur les chaînes d'approvisionnement et le commerce.

2. Comme nous l'avons indiqué lors des réunions précédentes du Comité SPS, ces mesures portent sur un large éventail de produits. Bien que l'Union européenne se soit engagée avec les États-Unis à poursuivre les discussions et négociations relatives aux nouvelles prescriptions en matière de certificats de santé animale, il reste beaucoup à faire pour que ces mesures ne restreignent pas excessivement ou inutilement le commerce.

3. Nous réitérons la demande que nous avons présentée conjointement avec l'Australie, le Canada, la Corée, le Japon et le Viet Nam en avril 2021 afin que l'Union européenne diffère la mise en œuvre de ses certificats de santé animale prévue pour le 21 août 2021. Cela ménagerait un délai supplémentaire pour traiter certaines questions clé, telles que le chevauchement des compétences sur les marchés des pays tiers et la manière appropriée de rendre compte d'une surveillance réglementaire qui assure un niveau de protection au moins équivalent à celui de l'UE.
